

# option Hydraulique agricole

RNCP2277 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                          |
| Sigle                   | CS — Certificat de spécialisation |
| Code(s) NSF             | 210                               |
| Formacode(s)            | 23551, 21054                      |
| Code(s) ROME            | A1301                             |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit           |
| Date d'échéance         | 01/01/2025                        |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

## Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                | SIRET          | Habilitation                     |
|------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| LYCEE ENSEIGNEMENT AGRC PRIVE FONTLONGUE | 78274968300010 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Hydraulique agricole est capable de réaliser deux grandes catégories d'activités qui, compte tenu du caractère saisonnier de l'irrigation, sont variables :

- Le technico-commercial : il assure la commercialisation des matériels d'irrigation pour le compte de son entreprise, élabore et conduit les projets techniques d'aménagement hydraulique (drainage, irrigation, écoulement, retenues) en prenant en compte les aspects environnementaux et assure le suivi des clients.
- Le conseiller agricole spécialisé en irrigation : il se constitue un système de référence et d'information concernant son domaine d'activité (fonction de veille) ; il exerce une activité de conseil et de développement auprès des agriculteurs, en intégrant les préoccupations environnementales d'économie d'eau et de préservation de la ressource ; il apporte un appui technique aux agriculteurs en réponse à leur demande (prestation de service).

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Présenter le contexte de l'hydraulique agricole

UCP2 : Concevoir un projet d'aménagement hydraulique agricole

UCP3 : Assurer le conseil en irrigation

UCP4 : Participer à l'élaboration et à la diffusion de références technico-économiques

## Blocs de compétences

## **RNCP2277BC01 — UCP1 : Présenter le contexte de l'hydraulique agricole**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- présenter le contexte d'un projet d'hydraulique
- présenter les caractéristiques et les prix des installations hydrauliques
- proposer une installation d'irrigation et/ou de drainage adaptée au projet de l'irriguant et aux contraintes environnementales

## **RNCP2277BC02 — UCP2 : Concevoir un projet d'aménagement hydraulique agricole**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- réaliser le devis technique d'une installation d'irrigation
- réaliser le devis technique d'une installation de drainage
- programmer le chantier d'installation

## **RNCP2277BC03 — UCP3 : Assurer le conseil en irrigation**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- réaliser la prise en main de l'installation
- conseiller l'irriguant sur le pilotage de l'irrigation en tenant compte des contraintes environnementales
- conseiller l'irrigant sur la conduite de l'irrigation fertilisante et de la lutte antigel
- conseiller l'irrigant pour la maintenance du réseau

## **RNCP2277BC04 — UCP4 : Participer à l'élaboration et à la diffusion de références technico-économiques**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- présenter les diagnostics issus des activités de suivi et de conseil
- participer à un dispositif expérimental
- vulgariser l'information

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

- Secteur d'activités :
- Entreprise d'agrofournitures spécialisée ou polyvalente (équipements d'élevage, matériels agricoles...) pour le technico-commercial en matériel d'irrigation.
- Chambre d'Agriculture (SUAD) ou organisme agricole exerçant une activité de conseil pour le conseiller agricole spécialisé.

### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

- Types d'emplois accessibles :

- Technico-Commercial en matériels d'arrosage (agricole et/ou JEV).
- Conseiller agricole spécialisé en irrigation.

#### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Élevée (4/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.                                                                          |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique                                                                                                                   |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 117 €                                                                                                                                                                        |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée)<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 4 645                                                                                                                                                                          |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 44 %                                                                                                                                                                           |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 29 %                                                                                                                                                                           |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture                                                |

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

#### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;  
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| <b>Prise en charge usuelle</b> | 7 544 €                          |
| <b>Selon la branche</b>        | 6 000 € – 8 549 €                |
| <b>Prise en charge</b>         | <b>Branches concernées</b>       |
| 7 544 €                        | Valeur par défaut · 210 branches |
| 8 549 €                        | CPNE de l'agriculture            |

8 082 €

CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

6 000 €

CPNEFP de la métallurgie

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2025

## Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)  
RNCP39678

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

<http://www.educagri.fr/pedago/refsomm.htm>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2277/>